

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT:

SACHEZ que désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre peuple de Notre Puissance du Canada et d'avoir son avis en parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance et la sommons de se réunir en Notre Cité d'OTTAWA, en Notre dite Puissance, JEUDI, le VINGT-UNIÈME jour de NOVEMBRE prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandoye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et dix-huit, et de Notre Règne le quarante-deuxième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

P. L. MACDOUGALL,

Général

Administrateur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le vingt-unième jour du mois de novembre courant, et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATENDU que le dix-septième jour du mois d'août dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au vingt-unième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, MARDI, le TRENTE-UNIÈME